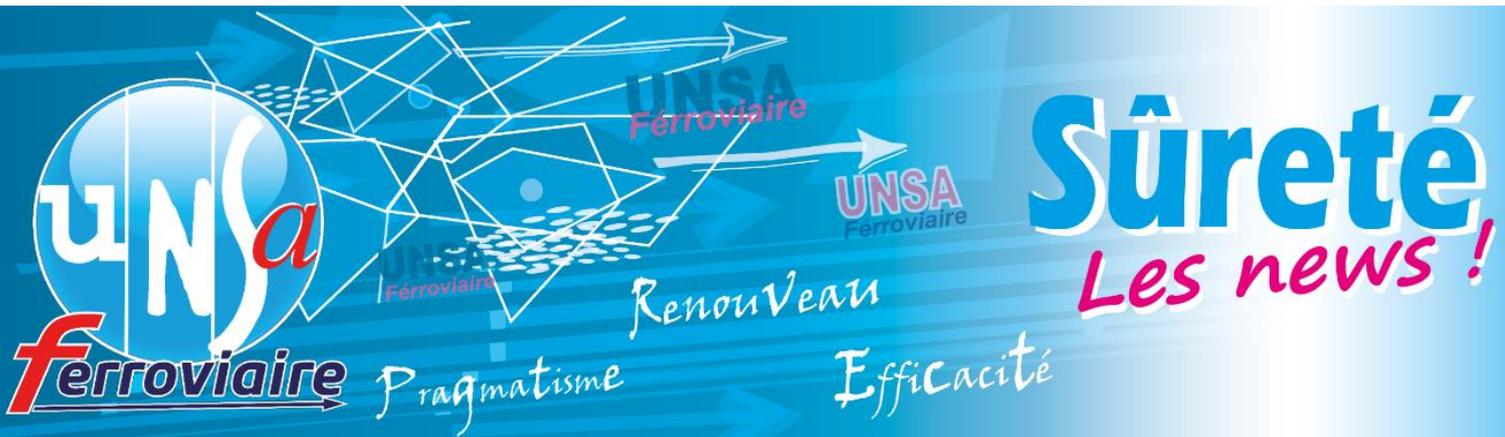


L'actualité de la sûreté ferroviaire



Nationale et des Directions de Zones

Sommaire

Septembre 2019

Actualités Nationales

- ✓ NAC 2019/2020
- ✓ Codification des arrêts de travail en arrêts maladie
- ✓ Mouvement SUGE : rappel des engagements de la Direction de la Sûreté
- ✓ En cette période de rentrée, l'UNSA-Ferroviaire rappelle ses revendications

DFPS

- ✓ Indemnité de projection
- ✓ Négociations à la cyno

Interventions SUGE

Une loi et un décret plus tard, beaucoup plus d'inquiétudes que de changements !



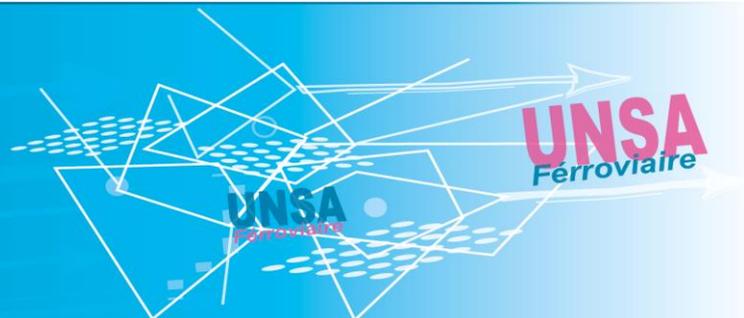
La loi d'orientation des mobilités a été votée avec finalement plus de peur que de mal concernant la Sûreté. Des amendements proposés par certains députés ont clairement voulu ouvrir la porte aux sociétés de sécurité privées afin que ces dernières soient au même niveau que la SUGE ou le GPSR, mais en vain.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, c'était inacceptable et nous l'avons fait savoir. Il est essentiel que l'Etat et nos députés comprennent qu'il faut de la stabilité au sein de la branche concernant la Sûreté. La SUGE est et doit rester monopolistique car elle est le seul service avec les compétences et l'expérience requises pour garantir la sûreté des biens et des personnes sur le domaine ferroviaire. Le 09 juillet 2019, le Décret N°2019-726 relatif aux dispositions des titres IV, V et VI du livre II de la deuxième partie réglementaire du code des transports et comportant diverses dispositions relatives à la sûreté des transports a été publiée au journal officiel le 11 juillet 2019. L'objet de ce décret est de réaliser la codification à droit constant des dispositions réglementaires concernant la police du transport ferroviaire ou guidé, les services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP. Cela signifie que tous les textes existants régissant ces matières sont abrogés et codifiés par ce décret dans le Code des transports. Un élément important est à retenir. L'article R2251-58 permet à la Sûreté de fixer son tarif pour une période pluriannuelle donc de contractualiser sur plusieurs années. Bien que l'UNSA-Ferroviaire revendique un système de financement pérenne pour la sûreté (contribution sûreté ou l'obligation de contractualiser la sûreté), cette modification de la loi permettra à la Sûreté d'avoir une meilleure vision sur son avenir à court et moyen termes.

Nicolas Galonne

Fédération UNSA-Ferroviaire

56 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org
Tel : 01 53 21 81 80



Notations complémentaires à la Sûreté

	Cadre	Maîtrise	Exécution
Remise Projet	Mardi 05 novembre 2019 à 10h00	Mardi 05 novembre 2019 à 14h00	Mercredi 07 novembre 2019 à 14h00
Date limite des réclamations	Vendredi 15 novembre 2019 à 10h00	Vendredi 15 novembre 2019 à 14h00	Lundi 18 novembre 2019 à 10h00
Remise réclamations	Mardi 19 novembre 2019 à 10h00	Mardi 19 novembre 2019 à 14h00	Jeudi 21 novembre à 13h30
Commission de notation	Mardi 26 novembre 2019 à 13h00	Mardi 26 novembre 2019 à 14h30	Mercredi 27 novembre 2019 à 10h00

Dans le cadre du respect de la loi n°2016/679 RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), nous ne sommes plus autorisés à vous communiquer les listings qui nous sont transmis. Afin de pallier cette problématique, l'**UNSA-Ferroviaire** vous invite à contacter vos délégués de notation.

Pour les Cadres :

Ludovic Laurent

Ludovic.laurent@sncf.fr

Frédéric Fournier

fournier.f@unsa-ferroviaire.org

Pour les Maîtrises :

David Trouchet

trouchet.d@unsa-ferroviaire.org

Patrick Somprou

somprou.p@unsa-ferroviaire.org

Pour les Exécutions :

Stéphane Mazery

Laurent Doff

Nicolas Calonne

unsasugenotation@gmail.com

Codification des arrêts de travail en arrêts maladie L'UNSA fait reculer la Direction de la Sûreté

La Direction de la Sûreté, par une directive rédigée à la mi-août, a exigé que les arrêts de travail à la SUGE soient codifiés en arrêt maladie dans l'attente d'un éventuel remboursement par la CPR. Seuls les agents considérés comme victimes d'agression restaient codifiés en accident du travail. Face à ce tour de passe-passe ayant pour conséquence une perte financière pour les agents de la SUGE, l'**UNSA-Ferroviaire** est intervenue lors de la plénière du CSE du 28 août pour demander le retrait de cette mesure.

Mouvement SUGE Rappel des engagements de la Direction de la Sûreté

Un peu plus de six mois après un mouvement inédit à la SUGE, des évolutions ont vu le jour mais d'autres se font toujours attendre. L'**UNSA-Ferroviaire** vous rappelle ces évolutions :

- ✓ **La création de 20 qualifications D opérationnelles** mais sans en préciser, à ce jour, la répartition ainsi que **la régularisation de 45 qualifications D**. Avec ces deux annonces, le nombre d'agents du CO à la qualification D passera de 470 qualifications D à 538 qualifications D au sein de la Sûreté.
- ✓ L'augmentation de l'**ICPA de 20 euros brut par mois**, ce qui représente **environ 200 euros net sur un an**, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2019.
- ✓ La création d'une **indemnité spécifique pour les agents en déplacement pour des missions opérationnelles**. Cette indemnité sera de **25 euros brut journaliers (voir article spécifique sur cette indemnité)**.

- ✓ Une fiche emploi-repère unique pour l'ensemble des agents de la SUGE qui permettra **l'attribution de la prime pénibilité**, sans rétroactivité, à **l'ensemble des agents** afin de ne plus avoir d'agents exclus de ce dispositif (SEF/CAPEM).
- ✓ La possibilité pour **les agents travaillant principalement en civil de convertir leurs points « tenue » en une somme de 200 euros pour l'achat de vêtements civils**. Un référentiel sortira bientôt afin de cadrer cette évolution.
- ✓ Pour les missions en civil occasionnelles, **les vêtements dégradés lors d'une interpellation seront remboursés sur facture**. Un référentiel reprendra l'ensemble de ces décisions.
- ✓ Les agents de 50 ans ou plus, encore sur le terrain, auront **la possibilité de demander un bilan de santé complet** qui sera effectué **sur leur temps de service et entièrement rémunéré par l'Entreprise**. **L'agent pourra l'effectuer là où il le souhaite et les résultats resteront confidentiels**.
- ✓ A partir de 45 ans, les agents seront systématiquement reçus en entretien de carrière par leur RRH, afin d'évoquer leur parcours professionnel.
- ✓ La Direction de la Sûreté annonce également **la réouverture des discussions avec les Organisations Syndicales concernant l'Accord Agression**.
- ✓ Pas plus de 1 GPT (Grande période de travail) de 6 jours par mois.
- ✓ La mise à disposition de chaque agent d'un RU.
- ✓ Une réaffirmation de la méthode de dépôt des VT à M-1 pour le mois suivant.
- ✓ La création de dons de jours de congés centralisés au niveau national (Sur le périmètre Sûreté et non EPIC SNCF).
- ✓ Les formations à l'UDSUR ne généreront plus de TQ négatif pour les agents.

L'**UNSA-Ferroviaire** a déjà eu le loisir de constater que les engagements de la Direction de la Sûreté peinent à être appliqués comme il se doit sur l'ensemble des Directions de Zones Sûreté. **Nous vous invitons à vous rapprocher de vos délégués UNSA-Ferroviaire afin de faire respecter ces engagements** si tel ne serait pas le cas sur votre site.

L'ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE

- Prévisionnel repos sur l'année
- N'avoir, lors des week-ends, que des repos doubles samedi / dimanche et non des dimanche / lundi
- Tendre à deux week-ends par mois (samedi / dimanche) par agent avec au maximum trois semaines entre deux week-ends
- Lissage des horaires au sein d'une même GPT avec un maximum de deux horaires par GPT
- Des GPT de cinq jours maximum
- Faire un travail sur le chronotype des agents avec des horaires aménagés selon le chronotype de chacun
- Favoriser le temps partiel pour les agents opérationnels, avec une attention particulière pour les pères et mères de famille célibataires avec enfant(s) à charge, pour les agents ayant des enfants ou un conjoint atteints d'une maladie grave
- Toutes les fins de services avant un repos simple ou double doivent s'effectuer avant ou à 22h
- L'arrêt de la mise en place de la valorisation de NU
- La création d'un don de congés exceptionnel pour un enfant malade

UN ACCORD AGRESSION DE HAUT NIVEAU

- La mise en place de l'Accord Agression pour un agent blessé **avec ou sans tiers identifié** lorsque :
 1. Un agent se blesse dans le cadre d'une intervention
 2. Un agent se blesse en se rendant sur une intervention
 3. Un agent a un accident avec un véhicule de service pour se rendre sur le lieu d'une intervention
 4. Un agent est blessé par un chien SUGE dans le cadre d'une intervention ou lors d'une permanence cynophile
- Un accompagnement personnalisé pour chaque agent blessé avec un nombre limité d'intermédiaires
- Le maintien complet des EVS et des primes des agents en Accord Agression

L'ENCADREMENT

- Une information facilitée par la mise en ligne sur VISEO de l'ensemble des postes à pourvoir
- Un rendez-vous annuel avec le CK (conseiller de carrière) ainsi qu'une politique de formation adaptée avec le SPF (schéma prévisionnel de formation)
- Une véritable transparence sur les nominations
- Le respect de l'accord Forfait-Jours avec le calcul de la charge de travail pour chaque poste éligible, ainsi qu'une vraie autonomie
- GPEC : Une vraie politique prévisionnelle et transparente ainsi que la présence de délégués de commission dans les COCA (comités de carrière)
- ICS (Indemnité de continuité de service)
- Dispositif d'alerte en cas de dysfonctionnement sur la charge de travail, avec présentation en comité de suivi de l'accord du Forfait-Jours

LA RÉMUNÉRATION

- Une revalorisation significative de l'IPA et de l'ICPA en priorisant l'IPA
- L'intégration de l'IPA et de l'ICPA dans le calcul de la retraite
- L'augmentation des EVS ainsi que de la « Prime »
- Le maintien de l'IPA et de l'ICPA quand les agents ne sont pas responsables de la caducité de leur port d'arme
- La mise en place d'une ITT (indemnité temporaire de transition) compensant la perte des EVS en cas d'arrêt de travail
- La non-proratisation de l'IPA et de l'ICPA pour les agents en temps partiel
- Le maintien de l'IPA et de l'ICPA lors d'un arrêt maladie ou d'un accident de travail
- Le maintien de l'ICPA en service doux

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'UNSA-Ferroviaire demande l'ouverture d'un travail sur les RPS à la Sûreté. Il faut absolument que les agents puissent s'exprimer sans avoir peur de se voir retirer leur arme avec pour conséquence une perte sèche d'argent. Le mal être actuel au sein de la Police Nationale doit nous interpeller afin de ne pas arriver à la même situation à la SUGE.

L'UNSA-Ferroviaire attire l'attention de l'Entreprise sur le fait qu'hier, nous étions un service attractif pour les forces de l'ordre. Aujourd'hui, ce sont nos agents qui souhaitent quitter la SUGE pour tenter leur chance dans les différents services des forces de l'ordre (Police Nationale, Gendarmerie, Police Municipale). Les motifs sont multiples mais deux raisons principales émergent :

- 1- L'équilibre vie privée / professionnelle se dégrade de jour en jour.**
- 2- La contractualisation démotive les agents car elle ne permet pas de donner du sens au métier d'agent SUGE.**



Indemnité de projection

Négociation à la Cyno

Indemnité de projection

Avant la période estivale, la Direction de la Sûreté a fait preuve d'un avant-gardisme exacerbé en mettant en place les frais réels pour les déplacements professionnels des agents. Cette mesure est une volonté de l'EPIC SNCF qui souhaitait une application dans un premier temps uniquement aux cadres de l'EPIC. Sollicitée par les agents du DFPS qui souhaitaient l'intervention de plusieurs syndicats sur ce dossier, l'UNSA-Ferroviaire a répondu présent en travaillant dans l'unité la plus totale avec les autres organisations syndicales. À la suite de la colère des agents, la Direction de la Sûreté a mis en place des concertations. Ces concertations portaient bien leur nom car la Direction de la Sûreté était fermée à toute négociation sur le sujet. Grâce à l'unité des agents et des organisations syndicales, plus un certain nombre de propositions, la Direction de la Sûreté a fini par accepter de faire évoluer les choses. Les agents voient ainsi passer le montant de l'indemnité de projection de 20 euros brut par nuit de déplacement à 25 euros brut. En plus de cela, les agents bénéficient de l'indemnité de contrainte hébergement, de la possibilité de faire des courses alimentaires à hauteur de 15 euros par repas ou la possibilité d'aller dans un restaurant à hauteur de 24 euros en province et 26 euros à Paris. Ces avancées restent marginales et l'UNSA-Ferroviaire déplore qu'encore une fois, la Direction de la Sûreté ne comprenne que le rapport de force. De plus, l'UNSA-Ferroviaire attend la sortie du référentiel concernant l'indemnité de projection et sera très attentive à la manière dont il sera écrit.

Négociation à la Cyno



Au tout début de l'été, l'UNSA-Ferroviaire a soutenu les conducteurs de chiens inquiets concernant un certain nombre de points à la suite de réflexions menées par la Direction du DFPS. En cette période de rentrée, l'UNSA-Ferroviaire sera attentive au respect des engagements de la Direction du DFPS et attend le début du cycle de concertation pour lancer une réflexion de fond sur l'activité cynophile. Pour l'UNSA-Ferroviaire, **il est essentiel que cette réflexion concerne l'ensemble des agents cynophiles, qu'ils soient en province ou en région parisienne** (conducteurs de chiens des deux spécialités, éducateurs, encadrement). L'UNSA-Ferroviaire fixe deux lignes rouges :

- Ces réflexions doivent être pensées pour pérenniser l'activité cynophile,
- Ces réflexions ne doivent pas se faire au détriment des agents.



Cédric Bancourt

Fédération UNSA-Ferroviaire

56 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

federation@unsa-ferroviaire.org

Tel : 01 53 21 81 80



Mobilisation

du 24 septembre 2019



Communiqué de Presse

16 septembre 2019

MOBILISATION LE 24 SEPTEMBRE

L'UNSA-Ferroviaire appelle à manifester sur Paris le plus largement possible pour la défense de notre régime de retraite

La Fédération **UNSA-Ferroviaire**, en responsabilité envers ses adhérents et l'ensemble des travailleurs du rail, est toujours extrêmement attentive à tous les éléments qui concernent l'actualité ferroviaire.

Dans un contexte de changement profond et global du système ferroviaire, notre Organisation Syndicale représentative dans la Branche Ferroviaire, souhaite adresser un signal clair au Gouvernement, en se joignant à la manifestation sur la « **réforme des retraites** » organisée le mardi 24 septembre 2019 à Paris, 14h00 place de la République.

Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, cette première journée est fondamentale. Comme pour nos collègues de l'UNSA-RATP, elle constituera un premier "coup de semonce" adressé au Gouvernement, en réponse à sa volonté de passer des 42 régimes spéciaux de retraite à un système universel par points.

Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, la pénibilité est la grande absente de tous les débats. Nous rappelons que l'industrie ferroviaire fait circuler des trains de nuit comme de jour, régénère son réseau en permanence, quelles que soient les contraintes ou les conditions climatiques extrêmes.

La Fédération **UNSA-Ferroviaire** appelle à une journée de manifestation sur les retraites, les régimes spéciaux et les services publics. Nous souhaitons une mobilisation massive pour cette journée, qui pourrait être fondatrice d'un mouvement de plus grande ampleur, si le Gouvernement se refuse à véritablement négocier.

La Fédération **UNSA-Ferroviaire** est en contact avec d'autres Fédérations UNSA pour converger ultérieurement, "**libres ensemble**", autour d'autres actions sur des sujets communs comme la pénibilité et la réforme des retraites des régimes spéciaux.

Contacts presse :

Didier MATHIS
Secrétaire Général
06 19 46 12 30



Florent MONTEILHET
Secrétaire Général Adjoint
06 51 99 01 65



unsa-ferroviaire.org

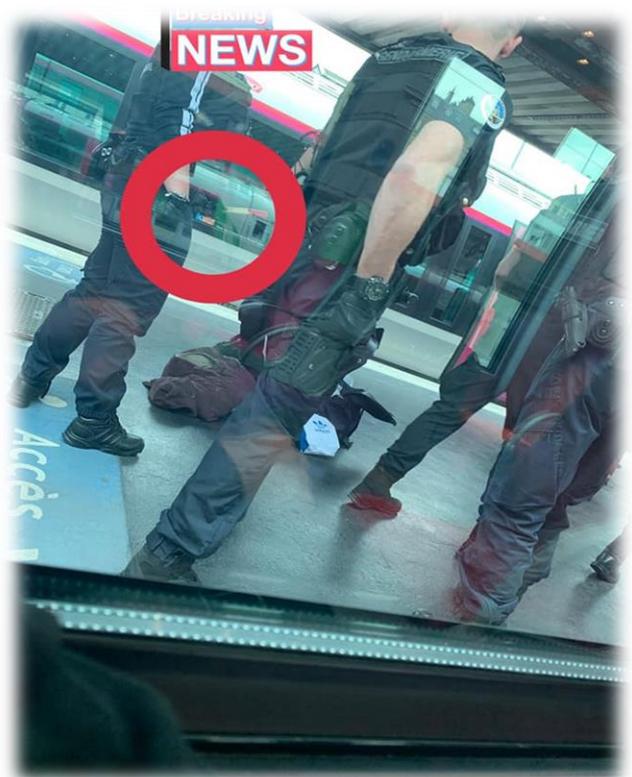
Sur chaque journal de la sûreté, l'**UNSA-Ferroviaire** fait le choix de mettre en avant des interventions de qualité effectuées par nos collègues sur le terrain. Très peu exposés aux yeux de tous, nos collègues méritent que leur professionnalisme soit mis en avant.

Ci-dessous un témoignage qui vaut mieux qu'un long discours.

Juste un mot pour les Agents de Sûreté Ferroviaire ainsi qu'à la Gendarmerie de la Gare du Nord qui m'ont sûrement sauvé la vie aujourd'hui.

En effet, un individu armé (Hache, couteur et ODNI) a été interpellé ce 17/05 quai 33. Il a failli entrer dans mon train et dieu seul sait ce qu'il aurait pu se passer.

Merci à eux. Vraiment. C'est grâce à vous que les trains sont plus sûrs qu'avant. Merci



Efficacité, Courage, Professionnalisme
Bravo !

Fédération UNSA-Ferroviaire

56 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

federation@unsa-ferroviaire.org

Tel : 01 53 21 81 80

